

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018-CC-11-145

**APPROBATION DES  
PROCES-VERBAUX DU  
CONSEIL  
COMMUNAUTAIRES DES  
26 SEPTEMBRE 2018 ET DU  
14 NOVEMBRE 2018**

\*\*\*\*\*

**SEANCE  
DU 21 DECEMBRE 2018**

**NOMBRE DE DELEGUES**

**en exercice : 48**

**présents : 30**

**votants : 39**

-----

**DATE DE CONVOCATION :  
14 DECEMBRE 2018**

**SECRETAIRE DE SEANCE :  
Pascale LOISELEUR**

L'an deux mille dix-huit, le vendredi vingt et un décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle Polyvalente à Aumont en Halatte, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

### ***Siégeaient à l'Assemblée :***

- \* Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé), Président de séance
- \* Madame BELGUERRAS Martine (Raray) suppléante de Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc
- \* Monsieur CLEREL Francis (Villers Saint Frambourg) suppléant de Monsieur NOCTON Laurent
- \* Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- \* Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- \* Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- \* Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- \* Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- \* Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- \* Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- \* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- \* Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- \* Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- \* Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- \* Madame JAUNET Christel (Aumont-en-Halatte)
- \* Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- \* Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- \* Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- \* Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- \* Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- \* Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- \* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- \* Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- \* Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- \* Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- \* Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- \* Monsieur ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- \* Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- \* Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- \* Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

### ***Pouvoirs :***

- \* Madame BENOIST Magalie (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- \* Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant) à Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- \* Monsieur CURTIL Benoît (Senlis) à Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- \* Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis) à Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- \* Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis) à Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- \* Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines) à Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- \* Monsieur PLASMANS Marc (Rully) à Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- \* Monsieur PRUCHE Francis (Senlis) à Monsieur ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- \* Madame REYNAL Sophie (Senlis) à Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)

***Ne siégeai(en)t pas à l'Assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :***

- \* Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- \* Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- \* Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- \* Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- \* Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- \* Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- \* Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- \* Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- \* Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- \* Monsieur LESAGE William (Chamant)
- \* Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- \* Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- \* Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- \* Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- \* Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis)
- \* Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- \* Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- \* Madame REYNAL Sophie (Senlis)

**Ne siégeai(en) pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :**

- \* Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray) représentée par Madame BELGUERRAS
- \* Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg) représenté par Monsieur CLEREL

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 30 présents, 18 absents et 9 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

**Vu** le projet de procès-verbal de la réunion de Conseil Communautaire du 26 septembre 2018 transmis aux conseillers communautaires.

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 26 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », 13 « ABSTENTIONS », les membres du Conseil Communautaire :

- **DECIDENT** d'adopter le procès-verbal du 26 septembre 2018, avec les modifications suivantes :

*Madame MIFSUD demande une modification page 186 concernant l'arrêté d'insalubrité. Elle indique qu'avant d'avoir demandé la date de l'arrêté Madame PRUVOST-BITAR avait évoqué le terrain Peugeot, elle avait abordé cet arrêté d'insalubrité et ses propos n'apparaissent pas. Elle ajoute que c'est la raison pour laquelle elle avait demandé la date de cet arrêté et demande que les propos de Madame PRUVOST-BITAR soient intégrés.*

*Sera donc ajouté dans le procès-verbal avant les propos de Madame MIFSUD la phrase suivante :*

*« Madame PRUVOST-BITAR a rencontré le Sous-préfet pour évoquer le relogement des gens du voyage sous 18 mois et donc qu'un travail devait être effectué à ce sujet afin de déterminer le terrain pour les accueillir ».*

*Madame JAUNET signale que page 185, elle avait aussi précisé que « si la dépense dépassait 150 000 € elle ne voterait pas le budget général ».*

**Vu** le projet de procès-verbal de la réunion de Conseil Communautaire du 14 novembre 2018, transmis aux conseillers communautaires.

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 34 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », 4 « ABSTENTIONS », les membres du Conseil Communautaire :

- **DECIDENT** d'adopter le procès-verbal du 14 novembre 2018, avec la modification suivante :

*Madame PALIN SAINTE AGATHE signale la délibération concernant la délégation d'attribution avait été retiré de l'ordre du jour en début de la séance le Président, elle demande que cela soit notifié dans le procès-verbal.*



Envoyé en préfecture le 17/01/2019

Reçu en préfecture le 17/01/2019

Affiché le

**17 JAN. 2019**

ID : 060-200066975-20181221-DELI2018CC11145-DE

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la

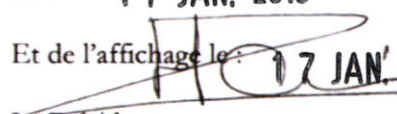
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Fait et délibéré, le jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu  
De la transmission en Sous-préfecture,

Le : **17 JAN. 2019**

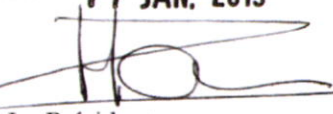
Et de l'affichage le :

  
Le Président,  
**Philippe CHARRIER**



Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Senlis,

Le **17 JAN. 2019**

  
Le Président,  
**Philippe CHARRIER**